

Paris, le 30 juin 2020

Post-Covid : l'Agirc-Arrco propose des bilans de prévention en téléconsultation pour tous dès 50 ans

A la suite de la crise sanitaire, l'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco adapte son parcours préventif destiné aux actifs dès l'âge de 50 ans et aux retraités. Les bilans médicaux et psycho-sociaux proposés gratuitement dans les 14 centres de prévention Agirc-Arrco répartis sur le territoire sont désormais accessibles en téléconsultation. 2000 rendez-vous sont proposés durant l'été.

>Inscription depuis le site centredeprevention.com.

Durant la crise sanitaire, les médecins et psychologues des centres de prévention Agirc-Arrco ont adapté leur accompagnement. Dans l'incapacité d'accueillir les assurés en consultation en raison des contraintes sanitaires, ils ont gardé le lien par téléphone avec les personnes suivies ou ayant fait une demande de parcours de prévention. Au total, plus de 10 000 assurés, âgés en moyenne de 75 ans ont bénéficié de ces appels de « convivialité ». « *Le confinement a été compliqué pour une partie de nos assurés. Certains en ressortent vulnérables, inquiets à l'idée de retrouver une vie normale, d'autant qu'ils ont bien intégré que le virus était toujours là* », commente **Eva Almeida, médecin coordinatrice des centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco**.

Sur la base de ces nombreux échanges, les équipes des centres de prévention acquièrent très vite la conviction qu'il est nécessaire d'adapter le parcours de prévention pour le rendre accessible à distance au plus grand nombre.

Un bilan gratuit accessible à tous les assurés Agirc-Arrco dès 50 ans

Le bilan de prévention Agirc-Arrco a la particularité d'évaluer de manière globale la situation de la personne sur le plan médical, psychique et social. Il se compose de deux entretiens distincts d'une heure chacun avec un médecin et un psychologue. « *C'est un bilan 3 en 1 qui pose un diagnostic complet sur l'état de santé de la personne senior, son équilibre psychologique mais aussi son réseau relationnel, son mode de vie, son comportement...* », illustre Eva Almeida. Son objectif est d'identifier le plus tôt possible les facteurs de risque, contribuant à maintenir son autonomie le plus longtemps possible. Et ce, dans le but d'agir en profondeur sur les causes.

Le parcours de prévention pratiqué par les centres Agirc-Arrco a servi de référence aux « rendez-vous de prévention jeune retraité » annoncés dans le plan gouvernemental de prévention de la perte d'autonomie (2020-2022) et dont l'Agirc-Arrco est partie prenante.

« La téléconsultation était en projet depuis plusieurs années pour répondre aux besoins des personnes éloignées du lieu d'implantation de nos centres régionaux. La crise sanitaire en a été l'accélérateur. Les partenaires sociaux qui gèrent l'Agirc-Arrco se sont mobilisés sans attendre pour engager les moyens nécessaires au déploiement de ce dispositif à grande échelle », précise **Frédérique Decherf, directrice de l'action sociale de l'Agirc-Arrco.**

« La téléconsultation est une belle avancée pour nos assurés, qui va dans le sens de notre volonté d'équilibrer le digital et le présentiel dans le cadre de tous les services proposés par l'action sociale. Elle s'ajoute aux dispositifs exceptionnels d'accompagnement mis en place par les partenaires sociaux pendant la période », déclare-t-elle.

L'action sociale Agirc-Arrco engagée tout au long de la crise sanitaire

Basé sur le principe fondamental de la solidarité entre les générations, l'Agirc-Arrco a apporté tout au long de la crise sanitaire sa contribution pour venir en aide aux plus fragiles. A l'instar de l'aide financière exceptionnelle proposée aux salariés pendant la période, plusieurs dispositifs exceptionnels ont été décidés et mis en place rapidement. Au total, plus de 20 000 personnes ont bénéficié d'une aide de l'action sociale adaptée à la situation exceptionnelle, qu'il s'agisse d'une aide aux courses, d'appels de convivialité, d'un service d'écoute psychologique ou encore d'un suivi téléphonique pour les demandeurs d'emploi.

Renseignements et inscription :

<https://www.centredeprevention.com>

A propos de l'Agirc-Arrco et de son action sociale

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 19 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco avec leurs employeurs (1,6 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 83 milliards d'euros.

Selon le principe fondamental de solidarité entre les générations, constitutif au régime, l'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale, en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie. L'action sociale Agirc-Arrco mène des actions complémentaires aux acteurs privés et publics dans 4 champs d'intervention prioritaires : le bien vieillir, le soutien et l'accompagnement des proches aidants, la perte d'autonomie des personnes âgées et le retour à

l'emploi des actifs les plus fragiles. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global d'environ 330 millions d'euros.

>[Consulter notre plaquette action sociale Agirc-Arrco](#)

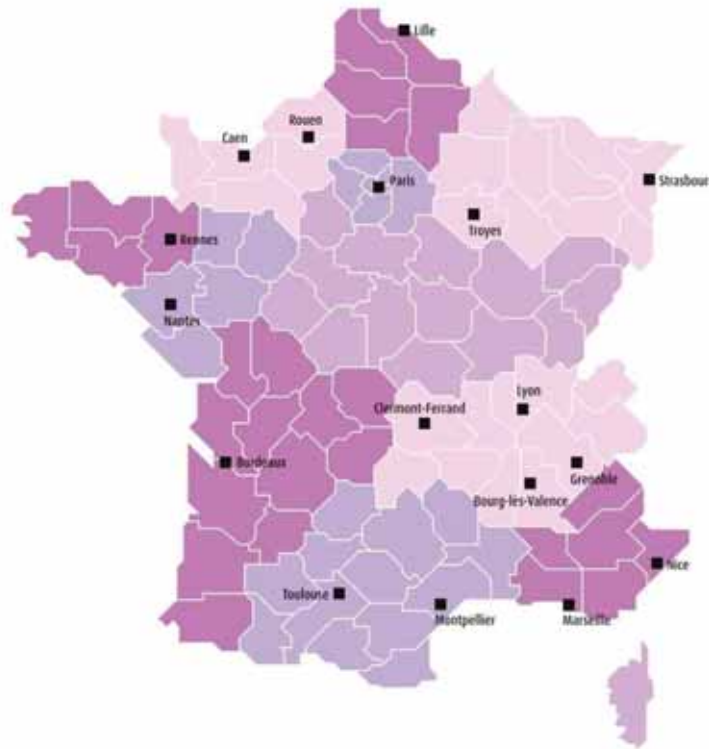
Les centres de prévention

Bien vieillir Agirc-Arrco

Dès 50 ans, que l'on soit actif ou retraité, pour soi-même et son conjoint les 14 centres de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco proposent un parcours préventif personnalisé.

>Plus d'informations sur

<https://www.centredeprevention.com/qui-sommes-nous/>



Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94